

**PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE ELECTRONIQUE CENTRALISATEUR
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (CNESER)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 232-1, D. 232-1 à D. 232-13 ;

Vu l'arrêté du 24 février 2023 fixant les modalités d'élection au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté EPE UCA-2023-235 portant organisation de l'élection des représentants des personnels au CNESER ;

Vu l'arrêté EPE UCA-2023-283 portant modification de l'arrêté EPE UCA-2023-235 portant organisation de l'élection des représentants des personnels au CNESER ;

ARRETE

Article 1

Le bureau de vote électronique centralisateur est ainsi constitué :

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Madame	SANDRA	DEPLANCHE
Déléguée	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Délégué	Madame	ORIANNE	VYE
Délégué	Monsieur	SYLVAIN	PELLETIER
Déléguée	Madame	VALERIE	LASHERMES

Article 2

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires, ainsi qu'à l'adresse suivante <https://www.uca.fr/elections/> et sur le site INTRANET de l'établissement.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06/06/2023.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le
07 JUN 2023

- Publié le

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.